



# FONCTIONNEMENT

DE

## L'ASSOCIATION

### LES LECTURES DE FLORINETTE

*Un Autre Regard, Une Autre Écoute...*

**POUR ADHÉRENT & NON-ADHÉRENT**

Les Lectures de Florinette – Association Loi 1901 à but non lucratif  
RNA W336007487

Siège social : 2 rue du Pas de Madame - 33980 Audenge  
Tel : 06.52.28.63.57

Email : [contact@leslecturesdeflorinette.fr](mailto:contact@leslecturesdeflorinette.fr)  
Site : [www.leslecturesdeflorinette.fr](http://www.leslecturesdeflorinette.fr)



“LES LECTURES DE FLORINETTE” est une association ayant à cœur d’apporter un autre regard sur le monde qui nous entoure, sur nous-mêmes, et qui nous pousse à nous interroger sur le sens de la vie.

En effet, un grand nombre d’entre nous se posent beaucoup de questions existentielles autour du bien-être de l’humain, des animaux, sans oublier notre belle planète.

C’est pourquoi l’association va proposer diverses conférences et ateliers réalisés par des intervenants tels que journalistes, philosophes, énergéticiens, auteurs d’ouvrage... ainsi que des témoignages de personnes et scientifiques relatant leurs expériences et leurs recherches qui les ont amenées vers une autre conception du monde, une meilleure compréhension de l’être dans sa globalité.

Pour compléter ces moments de rencontre et partage, l’association met à disposition un large choix de livres accessibles à tous grâce au catalogue présent sur son site.



Notre but n'est pas de convaincre ni de faire de profit, mais simplement de permettre aux personnes de se poser, d'échanger avec les participants.

L’association "Les Lectures de Florinette" est une association sans but lucratif régie par la loi de 1901 en étant neutre et libre de tout dogmatisme, idéologie ou rituel.

## POUR L'ADHÉRENT

Si vous désirez vous inscrire en tant qu'**adhérent**, et bénéficier d'un **tarif préférentiel** à chaque **conférence et atelier**, il vous suffit de remplir le bulletin d'adhésion en réglant la **cotisation annuelle** d'un montant de **30 €** pour une personne ou **50 €** pour un couple.

La cotisation est annuelle et renouvelable à la date anniversaire de la première inscription. Elle vous donne également accès **gratuitement** aux livres présentés dans le catalogue consultable sur le site : [leslecturesdeflorinette.fr](http://leslecturesdeflorinette.fr).

Vous pouvez réserver 1 ou 2 livres de votre choix pour une durée allant jusqu'à 2 mois maximum.

Pour votre information, cette cotisation annuelle n'est pas remboursable.

## POUR LE NON-ADHÉRENT

Si vous souhaitez simplement assister aux conférences et ateliers, l'accès se fera donc au **tarif normal**.

Pour bénéficier des livres présents dans le catalogue, il vous suffit de déposer un chèque de caution non encaissé de **25 €** accompagné du montant du prêt (se reporter aux étoiles dans le catalogue).



Cette caution est **restituée** lorsque la situation du prêt consenti est **régularisée**, ou gardée par mes soins si vous désirez d'autres livres.

Vous pouvez réserver 1 ou 2 livres de votre choix pour une durée d'1 mois avec possibilité de le renouvez (voir ci-dessous "**Restitution des livres**")

## RÉSERVATION

Si un ou deux livres vous intéressent, vous pouvez le réserver à l'adresse suivante :

- [florinette33g@gmail.com](mailto:florinette33g@gmail.com) ou par SMS au 06.52.28.63.57.

Si le livre est déjà réservé, vous serez contacté par mail ou SMS dès qu'il sera de nouveau disponible.

Le **retrait** et le **retour** du livre se font à Audenge au 2 rue du Pas de Madame chez Florinette Saintilan.

## RESTITUTION DES LIVRES

Dans l'intérêt de tous, et pour satisfaire au mieux les adhérents et les non-adhérents, il vous est demandé de respecter le délai de prêt fixé à **2 mois** maximum pour les **adhérents** et **1 mois** pour les **non-adhérents**.

Au-delà, si vous êtes **non-adhérent**, le mois supplémentaire sera facturé suivant le tarif mensuel du livre.

Le **retour** du livre s'effectue à Audenge au 2 rue du Pas de Madame chez Florinette Saintilan.

En cas de retard dans la restitution du livre, et à défaut d'avoir été prévenue par l'emprunteur, l'association se réserve le droit de vous relancer.

En cas de non-retour et sans réponse aux relances, le chèque de caution sera encaissé par l'association "Les lectures de Florinette" pour permettre le rachat du livre.

En cas de détérioration, de perte ou de vol, l'adhérent ou le non-adhérent doit assurer le remplacement du livre ou, à défaut, le remboursement de sa valeur au prix du neuf. En cas de détériorations répétées, l'adhérent ou le non-adhérent peut perdre son droit au prêt et à la location.

## PRÉCAUTIONS D'USAGE

Il est demandé aux adhérents et aux non-adhérents de **prendre soin des livres** qui leur sont confiés. Ils ne doivent pas apposer de marque sur un ouvrage même au crayon ni en corner les pages.

Des **marque-pages** peuvent être à votre disposition sur simple demande.

En cas de mauvais état d'un livre, merci de le signaler **sans essayer de le réparer**.

## APPLICATION DU RÈGLEMENT

Tout **adhérent** ou **non-adhérent** s'engage à se conformer au présent règlement. L'association est chargée de l'application du présent règlement, dont un exemplaire est remis à l'adhérent ou au non-adhérent lors de son inscription ou de sa première réservation.

## DONS de LIVRES

L'association informe les éventuels donateurs de livres que l'association accepte les dons, sous réserve que ces livres soient en très bon état et que leur contenu soit susceptible de répondre aux thèmes présentés dans le catalogue.